

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 17

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°12-21 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – LOTISSEMENT DU PREVERT

(Rapporteur : Béatrice MILLET, adjointe enfance, jeunesse)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Béatrice MILLET, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Khalil BETTAL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Béatrice MILLET pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MILLET, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020 ;

- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les différents comptes ;

- Constate le résultat de fonctionnement pour un déficit cumulé de 3 678.21€

- Constate le résultat d'investissement de 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 17

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°13-21 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ZA PLACIS DE LA TOUCHE

(Rapporteur : Béatrice MILLET, adjointe enfance, jeunesse)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Béatrice MILLET, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Khalil BETTAL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Béatrice MILLET pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MILLET, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020 ;

- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les différents comptes ;

- Constate le résultat de fonctionnement pour un déficit cumulé de 45 462.03€

- Constate le résultat d'investissement pour un déficit de 32 028.79 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 17

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°14-21 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNAL

(Rapporteur : Béatrice MILLET, adjointe enfance, jeunesse)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Béatrice MILLET, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Khalil BETTAL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Béatrice MILLET pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MILLET, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2020, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2020 ;

- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les différents comptes ;

- Constate le résultat de fonctionnement pour un excédent cumulé de 184 914.75€

- Constate le résultat d'investissement pour un excédent cumulé de 353 156.05 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour et 2 abstentions, approuve le compte administratif 2020.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°15-21 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET LOTISSEMENT DU PRE VERT

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant toutes les opérations régulières ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méлина, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°16-21 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ZONE D'ACTIVITES « LE PLACIS DE LA TOUCHE »

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant toutes les opérations régulières ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°17-21 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNAL

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant toutes les opérations régulières ;

- 3) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 4) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Fait à Parthenay de Bretagne
Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°18-21 – PROVISIONS COMPTABLES POUR DEPRECIATION DES RESTES A RECOUVRER

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Le Maire explique au conseil municipal, La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Principe : Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faite par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquée par le comptable.

Du point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accord entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la ville est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur l'utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotation aux amortissements et aux provisions – charges de fonctionnement courant »

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

VU les articles L 612-16, L2321-1, L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

VU la somme des états des restes à recouvrer en date du 19 Mars 2021,

DE DECIDER de constituer une provision pour créance douteuse d'une somme s'élevant à 820.58€. Sommes non recouvrées jusqu'au 31 Décembre 2019.

Exercice	N° de pièce	Reste à recouvrer
2009	T-148 R-8 A-44	4.61
2019	T-1472	3
2019	T-1501	13
2009	T-21 R-3 A-53	7.5
2019	T-558	43.14
2019	T-724	9.65
2019	T-739	78.28
2019	T-934	161.06
2019	T-1473	64
2019	T-1643	121.8
2019	T-668	225
2019	T-870	89.54
sommes non recouvrées		820.58

D'AUTORISER le Maire
provision ainsi constituée

montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

à reprendre la
à hauteur du

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ;

VU les articles L 612-16, L2321-1, L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

APPROUVE ET DECIDE de constituer une provision pour créance douteuse pour la somme de 820.58€, répartie de la façon suivante

Exercice	N° de pièce	Reste à recouvrer
2009	T-148 R-8 A-44	4.61
2019	T-1472	3
2019	T-1501	13
2009	T-21 R-3 A-53	7.5
2019	T-558	43.14
2019	T-724	9.65
2019	T-739	78.28
2019	T-934	161.06
2019	T-1473	64
2019	T-1643	121.8
2019	T-668	225
2019	T-870	89.54
sommes non recouvrées		820.58

D'AUTORISER le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Fait à Parthenay de Bretagne
Pour extrait conforme,

Le maire,
Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°19-21 – Provisions comptables pour litiges et contentieux
(Rapporteur : K Bettal, Maire)

Le Maire explique au conseil municipal,

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Principe : Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour litiges et contentieux.

Considérant que les dotations aux provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux sont constituées lorsqu'une première décision de justice rend probable le risque de mise à la charge de la commune d'une dépense ;

Considérant que le Conseil municipal doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et inscrit au budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative ;

Considérant que la société Free a déposé une déclaration préalable pour installation d'une antenne sur le terrain d'une entreprise en cours de procédure judiciaire et que les honoraires sont fixés à 2766.67€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : provisionne la somme de 2 766.67 € en vue de l'issue du procès,

Article 2 : précise que la somme sera provisionnée à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » du budget primitif 2021.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°20-21 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DES RESULTATS

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction comptable M 14 prévoit que l'affectation des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil Municipal est donc invité, au titre de l'exercice 2021 suite à l'adoption de son compte administratif 2019 et du compte de gestion 2020 à procéder à la reprise de ses résultats.

Il ressort en fonctionnement, un résultat positif cumulé de 184 914.76 € et en investissement, un résultat positif cumulé de 353 156.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'imputation de ces crédits au budget primitif 2021 de la façon suivante:

Section de fonctionnement

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 15 000€

Section d'investissement

Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 169 914.75€

Article 001 « excédent d'investissement » : 353 156.05€

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°21-21 –AFFECTATION DE RESULTAT DU LOTISSEMENT DU PRE VERT VERS LE BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction comptable M 14 prévoit que l'affectation des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil Municipal est donc invité, au titre de l'exercice 2021 suite à l'adoption de son compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 à procéder à la reprise de ses résultats.

Il ressort en fonctionnement, un résultat négatif cumulé de 3 678.20€.

Considérant que le budget principal subventionne le budget de lotissement du Pré Vert,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'imputation de ces débits au budget primitif 2021 de la façon suivante:

Section de fonctionnement – Lotissement du Pré Vert

Article 7552: 3 678.20€

Section de fonctionnement

Article 6521 : 3 678.20 €

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°22-21 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2020

(Rapporteur : K BETTAL, Maire)

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est affecté à l'État, jusqu'à la disparition prévue en 2023. En 2021, c'est la fin du dégrèvement qui se transforme en exonération totale (pour 80 % des foyers). Cette dernière est appliquée hauteur de 30 % pour les 20 % de foyers qui doivent payer leur TH sur les résidences principales en 2021

Le gel du taux de taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2022 inclus.

Les ressources perdues par les collectivités sont compensées par des transferts de taxe locale (Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale pour les communes), des transferts de taxe nationale (fraction de TVA nationale pour les EPCI et le département), des dotations d'État (TSE pour l'établissement public foncier de Bretagne sur THRP notamment).

Le mécanisme de compensation et vote des taux : Les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) c'est à dire que le taux de référence pour 2021 de la TFPB pour la commune correspondra à son taux TFPB de 2020 additionné au taux TFPB départemental 2020.

Un coefficient correcteur, « COCO » s'appliquera sur le produit net du rôle général TFPB pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé pour l'année 2021 de réaliser une augmentation des taux de 2%.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les taux seront augmentés de 2 % par rapport à l'année 2020 soit :

Taxe foncière sur le bâti $(17.33\%+19.9\%)*1.02$ soit 37.97%

Taxe foncière sur le non bâti 51.16%.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,
Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méлина, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°23-21 DOTATIONS ET SUBVENTIONS 2021 A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

(Rapporteur : K BETTAL, Maire)

Monsieur Khalil BETTAL informe le Conseil Municipal que l'Equipe Educative de l'Ecole Publique a présenté comme chaque année une demande de dotations et subventions pour l'année 2020

Il est proposé de retenir **17 675€ en dépenses de fonctionnement:**

- soit 9 251€ pour les fournitures scolaires,
- soit 6 425€ pour des activités extérieures,
- soit 2 000€ pour l'activité piscine

- **14 550€ pour les dépenses d'investissement :**
- Soit 14 000€ en équipement informatique
- Soit 550 € pour les divers investissements

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition et s'engage à inscrire les crédits au budget communal de 2021

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°24-21 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR L'ANNEE 2021

(Rapporteur : K BETTAL, Maire)

Monsieur Khalil BETTAL rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 mars 2012 fixant les critères d'attributions des subventions aux associations communales ou pour celles qui interviennent sur la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal de verser les montants de subventions ci-dessous pour l'année 2021

ASSOCIATIONS	Total subvention 2021
Amicale Parents d'Ecole	150,00 €
P2B (Badminton)	703,00 €
Yoga	226,00 €
ASPB Foot	751,00 €
Idées Déco	188,00 €
Filaj du Man	376,00 €
Club de l'Amitié	216,00 €
Anciens combattants	212,00 €
Parthenay 21	170,00 €
Tai Chi Le Phénix de Jade	214,00 €
les Jardins Parthenayres	190,00 €
multi-sport entente sportive chapelloise	560,00 €
Phil et Chris	150,00 €
judo La chapelle des Fougeretz	276,00 €
Total	4 382,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition et s'engage à inscrire les crédits au budget communal de 2021.

Il est demandé de revoir les critères d'attributions avant le budget 2022.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°25-21 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES FRANCAS D'ILLE ET VILAINE
POUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS ENFANCE : AVENANT POUR
L'ANNEE 2021

(Rapporteur : K BETTAL, Maire)

Monsieur Khalil BETTAL présente au conseil municipal un avenant à la convention initiale des Francas d'Ille et Vilaine pour l'organisation du Centre de Loisirs Enfance pour l'année 2021 avec une participation financière de la commune de 26 925 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le budget 2021 avec une participation pour l'année à 26 925 € et invite Monsieur Le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°26-21 ANNEXE FINANCIERE FRMJC 2021

(Rapporteur : K BETTAL, Maire)

Monsieur Bettal informe que la commune a une convention avec la FRMJC depuis le 4 Janvier 2010.

La FRMJC présente une annexe financière pour l'année 2021 pour la prise en charge du poste de coordinateur jeunesse pour 36 385€ et des frais de gestion pour 1 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'annexe financière pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méлина, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°27-21 DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MJC ET DE LA MAIRE

L'objectif principal de ce projet est donc la rénovation énergétique des bâtiments communaux MJC et la mairie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de soutien à l'aide financière auprès de la Préfecture. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux en HT:

Lot isolation mjc	2 500 €
Lot isolation mairie	14 500 €
Remplacement fenêtres mjc	20 000 €
Remplacement fenêtres mairie	11 500 €
Remise en état électricité après isolation	5 500 €
Coût total des travaux estimés	54 000 €

Montant DSIL sollicité :

Lot isolation mjc	2 500 €
Lot isolation mairie	14 500 €
Remplacement fenêtres mjc	20 000 €
Remplacement fenêtres mairie	11 500 €
Remise en état électricité après isolation	5 500 €
Coût total des travaux estimés	54 000 €
DSIL sollicité à hauteur de 80%	43 200 €
Reste à charge de la commune	10 800 €

Après réalisation des travaux d'isolations des combles bâtiments MJC, Mairie (Bâtiment principal et combles salle du conseil et ancienne bibliothèque) par insufflation de ouate cellulosique. Par ce procédé, nous attendons un gain énergétique au minimum de 30%.

Le Conseil Municipal de Parthenay de Bretagne,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale relative à l'exercice DETR 2021 et DSIL plan de relance, accompagnée du guide opérationnel 2021, du nouveau formulaire papier de demande de subvention et de la circulaire du 18 novembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus l'octroi de la dotation de soutien à l'investissement local ;

ARTICLE 2 : de demander un taux de financement de 80%. A défaut, le taux d'autofinancement en fonds propre sera augmenté à titre de compensation

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de dossier de subvention et de signer tout acte relatif à cette affaire.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°28-21 CREATION D'UN PERISCOLAIRE DECLARE

(Rapporteur : Melina GESTIN-COLLET et Andreea GRAVOT, conseillères déléguées)

Mesdames les conseillères déléguées indiquent que l'accueil périscolaire concerne la prise en charge des enfants le matin avant la classe (avant 8h30), pendant la pause méridienne (12h00-14h00) et le soir après la classe (après 16h30).

Il convient de faire une distinction entre « accueil périscolaire » et garderie périscolaire » :

- La garderie périscolaire et pause méridienne consiste en une simple surveillance des enfants, ce qui est le cas actuellement. Elle ne répond à aucun critère de qualité particulier ; elle n'est soutenue par aucun organisme public.

- L'accueil périscolaire intègre une exigence de qualité sur le plan de l'animation proposée aux enfants (taux d'encadrement, projet pédagogique). Cet accueil est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales par l'intermédiaire du Contrat Enfance-Jeunesse ;

Mesdames les conseillères déléguées présentent les implications d'un périscolaire déclaré :

- Des objectifs pédagogiques pour les enfants
- Une qualité de l'accueil (taux d'encadrement)
- Formations et implications des agents / mairie
- Un coordinateur périscolaire
- Une qualité d'accueil enfant famille

Mais aussi les intérêts :

- Définir les temps de loisirs des enfants en tant que temps éducatifs
- Avoir une continuité éducative sur le temps de présence de l'enfant sur le site de l'école
- Avoir un référent et une équipe identifiée auprès des enfants/ familles / partenaires
- Définir un cadre rassurant et indispensable dans l'accompagnement des enfants à devenir

L'équipe d'animation sera chapotée par un coordinateur périscolaire qui sera l'interlocuteur unique pour l'équipe d'animation (formateur, manager..), les familles (informations, organisation...) et la mairie.

Monsieur le Maire présente l'étude et le budget prévisionnel pour la mise en place d'un périscolaire déclaré sur la pause méridienne et le temps d'accueil du soir (besoins de 4 animateurs supplémentaires et un coordinateur).

Après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la création d'un accueil périscolaire déclaré sur la commune de Parthenay de Bretagne sur la pause méridienne et le temps d'accueil du soir

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette création

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°29-21 ACQUISITION D'UN PORTAIL FAMILLE

(Rapporteur : Béatrice Millet, adjointe enfance -jeunesse)

Madame Béatrice MILLET indique, qu'avec la mise en place d'un périscolaire déclaré, la commune est dans l'obligation d'acquérir un portail famille pour déterminer les présences sur les temps d'accueil.

Trois entreprises ont été consultées : Berger-Levrault (5 594€), Abelium (14 290€) et Cityviz (2800€ HT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir le portail famille de Berger-Levrault pour 5 594€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette création

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méлина, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°30-21 ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE BATIMENT MOTRICITE

(Rapporteur : Didier Lefebvre, adjoint aux services techniques)

Monsieur Lefebvre indique que la chaudière du bâtiment motricité est hors service.

La commune doit acquérir une nouvelle chaudière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir la chaudière Viessman condensation à 7 075.50€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette création

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°31-21 ACQUISITION D'UNE TONDEUSE ET D'UN BAC A BENNAGE

(Rapporteur : Didier Lefebvre, adjoint aux services techniques)

Monsieur Lefebvre indique que la tondeuse John Deere des services techniques doit être changée en vue de l'aménagement du terrain de foot.

La commune doit acquérir une tondeuse et un bac à bennage qui permettra de réaliser un entretien adéquat du nouveau terrain de foot.

La commune a consulté 3 entreprises :

Rennes Motoculture : tondeuse Kubota (13750€) + bac à bennage (5 825€ HT)

Jardiman : tondeuse John Deere (11 990€ HT)

Bernard Motoculture : tondeuse KIOTI(12 990€HT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipa ,l

DECIDE d'acquérir la tondeuse Kubota à 13 750€ HT et le bac à bennage à 5 825€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette création

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°32-21 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA ZA PLACIS DE LA TOUCHE

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Monsieur BETTAL présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la Zone d'Activités « Le Placis de la Touche ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021:

- qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 192 450.71€ pour la section de fonctionnement
- qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 125 128.49 € pour la section de d'investissement

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méлина, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°33-21 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU LOTISSEMENT DU PRE VERT

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Monsieur BETTAL présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 du lotissement du Pré Vert.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021:

- qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 678.21€ pour la section de fonctionnement
- qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 0 € pour la section de d'investissement

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°34-21 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE VERT

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement du Pré Vert» a été ouvert par délibération en date du 9 avril 2013 afin de répondre à une création d'un lotissement.

La délibération N° 17-20 du 28 janvier 2020 indiquait la clôture du budget du lotissement du Pré Vert au 31 Décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement du Pré Vert » au 31 Décembre 2021

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méлина, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°35-21 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

(Rapporteur : K. BETTAL, Maire)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 122 645.65 € pour la section de fonctionnement et à 814 023.80 € pour la section d'investissement.

Une affectation prévisionnelle du résultat de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 a été inscrite en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 169 914€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 122 645.65 € pour la section de fonctionnement et à 814 023.80 € pour la section d'investissement.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°36-21 RUE DU GATIS – FIXATION DU PRIX DE VENTE AU M²

(Rapporteur : L Thouvenin, adjoint à l'aménagement)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration d'un budget pour la vente des terrains Rue du Gatis. Aussi, il est nécessaire de fixer le prix de vente du m² pour envisager le lancement de la commercialisation des 2 lots rapidement.

Le coût total des dépenses est estimé à 189 036.30€.

Le pôle aménagement propose de fixer le prix de vente à 190€ le m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente à 190 € TTC le M², autorise Monsieur Le Maire à signer les actes et tous les documents relatifs à la vente des lots et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°37-21 RUE DU GATIS - CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS

(Rapporteur : L Thouvenin, adjoint à l'aménagement)

Ludovic Thouvenin informe le Conseil Municipal que le Pôle de pilotage « Aménagement et Cadre de vie » lors de sa réunion du 20 mars 2021 a élaboré un tableau des critères d'attributions des 2 lots de la rue du Gatis avec un calcul de points permettant un classement.

Ce tableau se présente ainsi et est proposé au Conseil Municipal :

LOGEMENT ACTUEL PRINCIPAL					PARTHENAISIEN OU ORIGINAIRE		INVESTISSEMENT ASSOCIATIONS depuis au moins 1 an
Locataire ou primo- accédant	Propriétaire appartement	Propriétaire maison inadaptée	Propriétaire maison	Investisseur	Oui	Non	PARTHENAY
120 points	90 points	60 points	30 points	30 points	60 points	0 point	10 points

Le total des points maximum est de 190. En cas d'égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le tableau des critères d'attributions des lots avec le calcul des points ci-dessus, permettant un classement pour l'attribution des lots. Il sera effectué un tirage au sort en cas d'égalité. Les membres qui composent la commission d'appel d'offres formeront la commission qui attribuera les lots

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°38-21 RUE DU GATIS – CONVENTION D'HONORAIRE

(Rapporteur : L Thouvenin, adjoint à l'aménagement)

Ludovic Thouvenin informe le Conseil Municipal qu'une convention d'honoraire avec un bureau d'étude doit être réalisé en vue de déposer un permis d'aménager pour les 2 lots à bâtir et de réaliser un dossier de maîtrise d'œuvre.

Deux bureaux d'études ont été consultés :

- La société Quarta – la convention d'honoraire s'élève à 8 050€ HT
- L'atelier Bouvier Environnement – la convention d'honoraire s'élève à 8 780.25€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la convention d'honoraire de la société Quarta pour un montant de 8 050€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méline, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°39-21 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE RUE DU GATIS

(Rapporteur : K Bettal, Maire)

Monsieur le Maire propose la création d'un budget annexe relatif à l'aménagement de 2 lots Rue du Gatis.

Il présente les dépenses et les recettes relatives à ce budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création d'un budget annexe « lotissement Rue du Gatis »
- retienne l'assujettissement à la TVA
- vote le budget primitif 2021 de ce budget annexe qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 189 036.30€ pour la section de fonctionnement et 45 536.30€ pour la section d'investissement

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Méлина, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°40-21 NOM DU LOTISSEMENT DE LA NORD CROIX CORNILLE

(Rapporteur : L Thouvenin, adjoint à l'aménagement)

Ludovic THOUVENIN, Adjoint à l'Aménagement, rappelle au Conseil Municipal qu'un lotissement communal verra le jour à la nord Croix Cornille.

Une proposition de nom pour lotissement communal a été proposée par le pôle aménagement. Il s'agit du Domaine des Chaumes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition ci-dessus

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°41-21 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DOMAINE DES CHAUMES

(Rapporteur : K Bettal, Maire)

Monsieur le Maire propose la création d'un budget annexe relatif à la réalisation du lotissement communal le Domaine des Chaumes

Il présente les dépenses et les recettes relatives à ce budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la création d'un budget annexe « Domaine des Chaumes »
- retienne l'assujettissement à la TVA
- vote le budget primitif 2021 de ce budget annexe qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 26 000€ pour la section de fonctionnement et 12 000€ pour la section d'investissement

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°44-21 ADHESION AMF 2021

(Rapporteur : K Bettal, Maire)

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

Plus de 34 000 maires et présidents d'intercommunalité en sont aujourd'hui adhérents.

Cette adhésion s'élève à 735.95€ pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adhérer à l'AMF pour une adhésion s'élevant à 735.95€.
- autorise Monsieur le Maire, à signer tout acte relatif à cette affaire

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°45-21 : GROUPEMENT DE COMMANDE – PRESTATAIRE RESTAURANT SCOLAIRE

(Rapporteur : K Bettal, Maire)

Les communes de Clayes et Parthenay de Bretagne conviennent, par la présente convention de se grouper, conformément à l'article 28 de l'ordonnance N°2015/899 du 23 juillet 2015 aux marchés publics pour la fourniture de repas pour les restaurants scolaires. Le marché sera passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La commune de Clayes est désignée comme coordonnateur du groupement. Il gère la procédure de passation, l'approbation du dossier de consultation des entreprises par tous les membres du groupement et la notification du marché.

Chaque membre du groupement assurera par la suite l'exécution du marché pour ce qui le concerne.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention avec Clayes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°46-21 : TARIFS VENTE DE BOIS

(Rapporteur : D LEFEBVRE)

La délibération N° 18-13 du 13 mars 2013 définissait un tarif de vente de bois à 35€ le m3 de bois de chêne et 25€ le m3 pour les autres bois.

Compte tenu des tarifs appliqués sur le marché, Didier Lefebvre propose d'actualiser les prix et de fixer la vente du m3 de chêne à 80€ et 50€ pour les autres essences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la vente du m3 de chêne à 80€ et les autres essences 50€ le m3

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation : 23 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 30 mars 2021

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Présents : BETTAL Khalil, BUGUEL Jean-Marc, CERVEAUX Nicolas, DAUCE Didier, ESNEAULT Philippe, ESNEAULT Sabrina, FAUCHEUX Brigitte, GESTIN-COLLET Mélina, GRAVOT Andreea, GUYON Jean-Yves, JOUHIER Zofia, LE COZ Martine, LEFEBVRE Didier, MILLET Béatrice, NEVEU Cyril, PEU Christian, THOUVENIN Ludovic,

Absents excusés : RIVOAL Gwénola, a donné pouvoir à FAUCHEUX Brigitte, MOREAU Géraldine a donné pouvoir à BETTAL Khalil,

LE COZ Martine a été élue secrétaire de séance

N°47-21 : AVIS SUR LA RESTRUCTURATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS

(Rapporteur : K BETTAL, maire)

Monsieur Bettal présente au Conseil Municipal le dossier de restructuration de l'unité de valorisation énergétique des déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à la restructuration de l'unité de valorisation énergétique des déchets et souhaiterait que les usagers de cette unité de valorisation prennent en charge la majorité des couts relatifs à cette restructuration.

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le maire,

Khalil BETTAL